

*Proposition présentée par les députés:  
MM. Gilbert Catelain, Robert Iselin et Jacques  
Pagan*

*Date de dépôt: 3 octobre 2002  
Messagerie*

## **Proposition de motion pour une modification du projet de budget 2003**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que l'équilibre financier du PL 8808 (+ 9,4 millions) doit être qualifié de précaire ;
- que le taux d'autofinancement des investissements doit être qualifié de faible ;
- que l'Etat, déjà trop lourdement endetté, devra encore recourir à l'emprunt pour financer les investissements ;
- que les indicateurs économiques restent moroses ;
- que la diminution du nombre de postes de travail s'aggrave, notamment avec les lourdes pertes enregistrées dans le secteur bancaire ;
- que les expectatives de recettes fiscales doivent être vraisemblablement revues à la baisse ;
- qu'il importe de tenir compte d'une marge d'erreur inévitable liée au passage à la LIPP V ;
- que le ratio des charges courantes de fonctionnement par rapport à la population a baissé de 19,3 % ;
- que les subventions connaissent une véritable explosion (+ 9,3 %) ;
- que le niveau de la dette reste trop élevé ;

invite le Conseil d'Etat

1. à présenter un projet de budget 2003 prévoyant des charges inférieures de 200 millions à celles proposées dans le PL 8808
2. à présenter les propositions de modification de lois que cette baisse nécessite.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Grand Conseil ne saurait se satisfaire du projet de budget 2003 présenté par le Conseil d'Etat.

En effet, les charges de fonctionnement ne sont nullement stabilisées. Elles s'accroissent plus vite que le PIB et grèvent exagérément la capacité d'autofinancement de l'Etat, lequel ne pourra réaliser les investissements prévus qu'en recourant une nouvelle fois à l'emprunt, augmentant d'autant la dette publique alors qu'il importe d'urgence de la diminuer.

Le semblant d'équilibre que paraissent avoir retrouvé les finances publiques est malheureusement trompeur. Comme chacun le sait, il ne résulte que de la formidable, mais exceptionnelle, explosion des recettes fiscales intervenue entre 1999 et 2002, fruit de la reprise économique, d'une part, et de la réduction d'impôt votée par le peuple, d'autre part.

La baisse des taux d'intérêts a permis à l'Etat de réduire sa charge de la dette de plusieurs centaines de millions, mais ce phénomène n'est toutefois pas irréversible.

La reprise est une donnée sur laquelle on ne saurait prendre aucun pari budgétaire ; ce ne sont pas des indices de croissance, mais bien, chaque semaine à Genève, de nouvelles suppressions d'emplois qui sont annoncées.

Comment, dans un climat conjoncturel qui doit être qualifié de morose, partager l'optimisme du Conseil d'Etat qui table sur une croissance de 7% des recettes tirées de l'imposition des personnes physiques ? Rappelons-le, 7% d'augmentation, c'est un taux qui n'a été atteint qu'une seule fois durant ces dix dernières années !

S'agissant des charges, leur forte augmentation, année après année, nous amène au seuil des 7000 millions ! 6926 millions de francs, c'est 17 300 francs par habitant ! Par comparaison, les charges de nos voisins vaudois, pour une population de 620 000 habitants, atteignent 5684 millions, soit 9167 francs par habitants. Pourquoi le citoyen genevois paie-t-il 88 % de plus que son voisin vaudois ? Consomme-t-il réellement 88 % d'Etat en plus ? Gagne-t-il réellement 88 % de plus ? Personne ne peut soutenir cela.

Les établissements publics sont les plus gros facteurs de hausse au budget qui nous est proposé. On peut citer notamment les HUG (+11,3 % à 782,8 millions), l'Université (+10,5 % à 279,1 millions), les Transports publics (+20,7 % à 121,7 millions), les EMS (+32,7 % à 92 millions) et ce n'est sûrement pas fini !

Peu d'explications sont avancées pour justifier pareilles augmentations budgétaires.

Nous sommes persuadés que des économies peuvent être réalisées par une meilleure organisation de l'Etat, par la conclusion de contrats de prestations, en fixant des priorités ou en renonçant à certaines activités.

C'est de cette manière que l'Hôpital universitaire de Bâle est parvenu à réduire ses coûts, notamment en 1998 et 1999, tout en garantissant la même prestation au niveau des soins. A Bâle les réductions du temps de travail du personnel médical ne sont pas forcément compensées par de nouvelles embauches.

Les motionnaires constatent encore qu'aucune des mesures préconisées par l'audit qui avait été imposé par la voie d'une initiative populaire durant la précédente législature n'est mise en œuvre à ce jour, comme l'a encore rappelé le conseiller d'Etat Unger à l'occasion de son rapport de rentrée.

Au vu de cette analyse nous demandons au Conseil d'Etat de revoir sa copie qui doit, nous le rappelons, présenter tous les amortissements et provisions (dépréciation et pour risques et charges) commandés par les circonstances.

La copie révisée qui doit être présentée nécessite inéluctablement de revenir sur certains accords négociés avec des établissements publics subventionnés et de définir des priorités.

Par ces motifs, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver sans réserve – et en urgence – la présente proposition de motion.